

CONSEILS D'ADMINISTRATION ET BUREAUX EXECUTIFS

Extraits des relevés de décisions.

Conseil d'Administration du 22 février 2006

Décision 1 : Approbation du PV du 16/12/2005
Le CA approuve à l'unanimité le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 16 Décembre 2005.

1/ ADMINISTRATION

Département Vie Fédérale

1.1 - Propositions de modifications statutaires des statuts et Règlement Intérieur

En complément des textes présentés (Statuts- RI et règlement disciplinaire), il convient de rajouter une modification de l'Article 15 des statuts en adoptant le principe de laisser la compétence générale au BE sauf ce qui est spécifiquement attribué au CA ou à l'AG.

En outre, l'article 7 du règlement disciplinaire est complété comme suit : " Le Président de la FFVoile peut également, même en l'absence de saisine en ce sens OU FACE A UNE DEMANDE D'ENGAGEMENT DES POURSUITES TARDIVE, engager une procédure disciplinaire lorsqu'il a connaissance de faits pouvant constituer une infraction disciplinaire. SOUS RESERVE DE LA PRESCRIPTION INSTITUEE CI-DESSOUS, IL EXERCE CETTE FACULTE SANS CONDITION DE DELAI, AU REGARD DE L'INTERET GENERAL DE LA FEDERATION.

LES FAITS SUSCEPTIBLES DE DONNER LIEU A L'ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DISCIPLINAIRE SONT PRESCRITS APRES 12 MOIS A COMPTER DU JOUR OU LE PRESIDENT DE LA FFVOILE EN A EU CONNAISSANCE. SI, DANS LE MEME DELAI, DES POURSUITES PENALES ONT ETE ENGAGEES, LE DELAI DE PRESCRIPTION EST SUSPENDU JUSQU'A LEUR TERME.

PAR DEROGATION A L'ALINEA PRECEDENT, SI UNE PROCEDURE PENALE EST OUVERTE APRES L'EXPIRATION DE CE DELAI DE 12 MOIS ET EN CAS DE CONDAMNATION PENALE DE L'INTERESSE, LE PRESIDENT DE LA FFVOILE PEUT, DANS UN NOUVEAU DELAI DE 12 MOIS A COMPTER DU JOUR OU CELLE-CI EST DEVENUE DEFINITIVE, ENGAGER UNE PROCEDURE DISCIPLINAIRE. "

Décision 2 : Le CA adopte à l'unanimité les modifications statutaires des Statuts et Règlement Intérieur et décide de les soumettre au vote de l'AG du 18 Mars 2006.

La synthèse des modifications supplémentaires est en ligne sur ffoile.org (rubrique ffv - conseil d'administration).

1.2 - Proposition de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale du 18 Mars 2006

"L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'Administration, par décision du 18 mars 2006, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire qui seraient imposées par le ministère chargé des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale."

Décision 3 : Le CA approuve à l'unanimité la résolution présentée.

Décision 4 : Cotisation des associations et établissements affiliés 2007

- Associations et membres associés : 235 €
- Associations Nationales et Etablissements Affiliés: 465 €
- Gratuité pour les Association des Classes

Décision 5 : Le CA décide qu'une étude auprès des Ligues et CDVoile soit faite concernant les différents montants de cotisations demandés aux différentes catégories de membres et que soit débattu en Conseil des Présidents de ligue et Conseil d'Administration de l'éventuelle harmonisation des cotisations nationales.

1.3 - Compte de résultats 2005 et budget prévisionnel 2006

Résultat 2005 avant impôts de 10.000 € pour une prévision budgétaire 2005 qui été fixée à 3.000 €

1.4 - Budget prévisionnel 2006

Il est proposé à l'équilibre à hauteur 9629 K€ dont subventions du MS (incluant des fonds dédiés) d'un montant de 3418 K€, 1263 K€ de Partenaires et 4116 K€ de Licences.

Le Budget d'investissement s'élève à 525 K€ dont 100 K€ pour la CO, 214 K€ sur les Fonds dédiés et sur le budget général 211 K€.

Décision 6 : Le CA approuve à l'unanimité le Compte d'Exploitation 2005.

Décision 7 : Le CA approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2006.

Décision 8 : Le CA décide de soumettre le Compte d'exploitation 2005 et Budget prévisionnel 2006 au vote de l'AG du 18 Mars 2006.

1.5 - Affiliations de Classes

Décision 9 : Le CA approuve à l'unanimité l'affiliation en tant que Membres Associés les Associations de Classes suivantes : Association 747 One Design - Association J 105 France - Association Grand Surprise - Association Française de Classe M.

1.6 - Relation FFVoile - ORMA

Décision 10 : Le CA encourage favorablement le BE à poursuivre l'étude de la prise de participation dans le capital de la SAS.

2/ PRATIQUES COMPETITIVES :

Département Habitable

2.1 : Modification du système d'attribution des numéros de Voile

PRINCIPES :
En course, l'identification par numéro de voile est nécessaire. Ces numéros sont associés aux bateaux et non aux propriétaires.

Les monotypes sont appelés à évoluer sur les mêmes plans d'eau que les interséries: tous les numéros de voiles des bateaux obéissent à un même système d'identification cohérent.

Pour toutes les classes qui ne sont pas classes internationales ISAF, le privilège de porter un numéro FRA XXXX est réglementé par la FFVoile.

Les certificats de conformité des classes monotypes, et les certificats de jauge portent le numéro officiel FRAXXXX.

MANIERE D'AFFECTER DES NUMEROS :

A/ Monotypie :

- La manière d'affecter les numéros à porter, à l'aide d'un éventuel préfixe ou suffixe de repérage de classe monotype, est tenue à jour par le Département Habitable.

- Lors de l'affiliation d'une nouvelle classe de monotypes habitables le département détermine, en cohérence avec le reste de la numérotation, la manière d'attribuer les numéros FRA que doivent porter les voiliers de la classe.

- Les classes monotypes tiennent à jour par adhérent, et par numéro de voile, la liste de leurs bateaux. Elles en réfèrent à la FFVoile.

- En cas de régates inter séries, les bateaux monotypes se font établir leurs certificats de jauge avec les numéros nationaux de voile ainsi prévus.

- Seules les classes internationales ISAF peuvent avoir d'autres règles à respecter.

B/ Interséries :

- Interséries gérées par la FFVoile (ORCC, IMS, HN France):

- Les bateaux non encore pourvus d'un numéro fédéral, reçoivent celui-ci par le centre de calcul ORCC/IMS, ou les délégués HN France, lors de la demande de leur premier certificat de jauge.

- Le certificat de jauge, ainsi établi porte l'en tête de la FFVoile et sert d'attestation de numéro de voile fédéral FRA XXX.

- Le centre de calcul ORCC/IMS et l'organisation HN France tiennent à jour la liste des bateaux par numéro de voile, type de bateau, et propriétaire.

- Interséries non gérées par la FFVoile (IRC, jauges étrangères, Multicoques, etc ...):

Les bateaux dépourvus d'un numéro fédéral doivent en obtenir un :

- Par la demande d'un certificat d'une jauge gérée par la FFVoile s'ils doivent en avoir le besoin (voir ci-dessus).

- A défaut en remplissant un formulaire, adressé au Département Habitable de la FFVoile. Une attestation de numéro de voile fédéral FRA XXX leur sera délivrée.

Décision 11 : Le CA adopte à l'unanimité la procédure d'attribution des numéros de voile.

3/ ENSEIGNEMENT ET LOISIR

Département Développement

- Point d'étape sur les actions du département
Présentation des chiffres clés de la FFVoile

Décision 12 : Le CA charge la Vie Fédérale avec le DTN de mettre en place le process pour avoir une sortie officielle, unique et vérifiée des données des licences et chiffres clés de la FFVoile. Celles-ci devant être compatibles avec les données du budget.

Conseil d'Administration du 16 décembre 2005

- **Décision 1** : Modification de l'ordre du jour
Intégration d'un point 5-2-5 : Haut Niveau et Préparation Olympique
Vote à l'unanimité

- **Décision 2** : Approbation du PV suite au vote du CA, par courrier électronique en date du 1/12/2005, portant sur l'introduction de l'Open 5.70 au championnat de France Espoirs 2006. Approbation à l'unanimité

ADMINISTRATION

Département Vie Fédérale

- **Décision 3** : Modifications statutaires des Statuts et Règlement Intérieur

Le CA du 16 Décembre 2006, adopte le projet de modification des Statuts, Règlement Intérieur et Règlement disciplinaire de la FFVoile, tels que présentés ce jour, et décide de le soumettre au vote de la prochaine Assemblée Générale. Approbation à l'Unanimité.

Commission Formation

- **Décision 4** : Aides financières 2005 pour la formation professionnelle des Sportifs de Haut Niveau

Le CA adopte à l'unanimité le tableau des aides à la formation versées en 2005 aux sportifs de haut niveau, à hauteur d'une enveloppe totale de 22 471,09 €.

- **Décision 5** : Etat des solutions de continuité pour la certification des moniteurs occasionnels de Voile

La qualification des assistants moniteurs de voile (CQP) a été adoptée par les représentants des employeurs et des syndicats d'employés sauf 2 qui se sont abstenus.

La mise en application devrait se faire en Octobre 2006 (source J. Cathelineau). Leur rémunération devrait être classée dans le groupe II de la CCNS.

Le CA décide à l'unanimité de saisir le CNOSF pour que la piste de l'Homologation soit explorée. De plus, il est souhaité qu'un diplôme à l'attention des bénévoles et s'inscrivant dans un projet global de formation de l'ensemble des acteurs soit mis en place.

PRATIQUES COMPETITIVES

Département Voile Légère

- **Décision 6** : Modification de la filière "Windsurf" Adoption à l'unanimité du schéma proposé pour la période 2006-2009 en ligne sur ffoile.org (rubrique planche à voile).

- **Décision 7** : Désignation des membres de la Commission VRC

Sur proposition du BE du 27 octobre 2005, ratification par le CA de la création de la commission VRC présidée par Rolland Desforges. Elle sera composée de Annick Martin, Michel Laurat, Jean Claude Logette, Christophe Combe, Emile Servella, Jacques Laboue. Adoption à l'unanimité

- **Décision 8** : Evolution de l'organisation et du format du Championnat de France Espoir 2006

Le CA décide à l'unanimité la création du Championnat de France Minime qui, en 2006, se déroulerait fin Août. Ce Championnat concernera la tranche d'âge minime (12-13 et 14 ans) dans les pratiques Solitaire, Double, Windsurf et Catamaran, sur les supports Optimist, l'Equipe, Bic 293 OD, Bic 283 OD et Tyka.

Les inscriptions à ce championnat seront validées par les Ligues d'appartenance qui coordonnent leurs délégations sur ce lieu de Championnat.

- **Décision 9** : Les coureurs cadets 1ere année courant sur les supports l'Equipe et Optimist sont admis à courir toutes les épreuves, sauf les Championnats de France Minimes

- **Décision 10** : Haut Niveau et Préparation Olympique

Validation à l'unanimité de la composition de

l'Equipe de France de Voile Olympique

RSX Hommes : Julien Bontemps - Nicolas Huguet - Fabrice Hassen

RSX Femmes : Faustine Merret - Lise Vidal

Laser Radial F : Sophie de Turckheim

Solenne Brain - Sarah Steyaert

Laser H : Félix Pruvot - Thomas Lebreton

Jérémy Steyaert

470 H : Benjamin Bonnaud - Romain Bonnaud

Nicolas Charbonnier - Olivier Bausset

470 F : Ingrid Petitjean - Nadège Durouix

Finn : Guillaume Florent

49er : Emmanuel Dyen - Yann Rocherieux - Pierre

Pennec - Stéphane Christidis

Tornado : Xavier Revil - Christophe Espagnon -

Yann Guichard - Alexandre Guyader - Olivier

Backes - Philippe Gildas - Nicolas Leberre - Paul

Ambroise Sevestre

Star : Xavier Rohart - Pascal Rambeau - Philippe

Presti - Jean Philippe Saliou

Yngling : anne Le Hallay - Marion Delplanque -

Catherine Le Pasant

- **Décision 11** : Désignation du comité de sélection :

H. Bacchini Vice Président, P. Gouard DTN, C. Fontaine Directrice des Equipes de France.

Vote à l'unanimité moins 1 Abstention et 1 Contre

COMMISSIONS COURSES OCEANIQUES

Offshore Special Regulation

- **Décision 12** : Résolution 1

Toutes les courses au large et océaniques au départ du territoire français et inscrites au calendrier officiel des courses de la FFVoile, qui relèvent des catégories 0 et 1 des Offshore spécial Régulations (OSR) telles que définies par l'ISAF, doivent respecter les règles "ISAF OSR", avec les exceptions suivantes :

- article 3.02.2 repris dans l'annexe K 3.1 (keel wet box) : l'application de cet article est reportée pour les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50.

- article 3.18 (toilettes) : l'application de cet article est reportée au 1er janvier 2008 pour les bateaux relevant des Classes Mini 6,50 et Figaro Bénéteau 2.

- article 3.28.1 (moteur) : les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50 sont dispensés de moteur.

- article 4.05 (extincteurs) : les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50 sont dispensés d'un deuxième extincteur.

- article 4.26.4 c (voile de cape) : l'application de cet article n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandée.

Le CA adopte à l'unanimité la résolution 1

- **Décision 13** : Résolution 2

La FFVoile, via le correspondant de l'Offshore Training Advisory Panel (OTAP) en France qui en aura la charge, tiendra une liste des coureurs à jour de leur certificat " ISAF approved " pour les stages de survie. Cette liste sera également disponible auprès de la CCA, ou elle sera consultable par les coureurs pour eux-mêmes, et par les arbitres et/ou organisateurs de courses requérant un tel certificat.

Le CA adopte à l'unanimité la résolution 2

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Décision 14 : Règlement de la CCA

Le règlement de la Commission Centrale d'Arbitrage, en ligne sur ffoile.org - rubrique réglementation est adopté à l'unanimité

Décision 15 : Règlement des directeurs de course

Après correction de la composition, précisant que JB Mothes Massé est désigné en tant que " co responsable FFVoile " de la commission océanique, le règlement des directeurs de course en ligne sur ffoile.org - rubrique ffoile - bureau executif est adopté à l'unanimité.

Décision 16 : Autorisation de la FFVoile pour les courses distribuant plus de 3000 € de prix et extension à l'ensemble du calendrier

Le CA vote à l'unanimité le fond du texte et autorise les modifications rédactionnelles

QUESTIONS DIVERSES

Décision 17 : Désignation d'un représentant et d'un suppléant FFVoile au CA de la FFPP

Le CA désigne à l'unanimité :

Titulaire : Jean Pierre CHAMPION

Suppléant : Jean Claude MERIC

Décision 18 : Subvention SOF 2006

Le CA adopte à l'unanimité le budget prévisionnel de la Semaine Olympique Française qui se déroulera à Hyères, lequel s'équilibre en dépenses/Recettes à 334 640 € TTC.

Ce budget tient compte en recette d'une subvention de fonctionnement sollicitée auprès du Conseil Général du Var d'un montant de 50 000€.

Le CA autorise à l'unanimité le Président à solliciter cette aide et à signer la convention si nécessaire.

Décision 19 : Sélection au Championnat du Monde Junior ISAF 2006 - 13 au 20 Juillet Weymouth (GB)

Le CA adopte à l'unanimité les modalités de sélection, ainsi que le formulaire de candidature en ligne sur ffoile.org - rubrique haut niveau

Bureau Executif du 17 Mars 2006

ADMINISTRATION

Approbation des relevés de décisions du Bureau Exécutif du 21/02/2006

Décision 1 : Le BE adopte le relevé de décision du 21 Février 2006

Procédure pour parution "chiffres clés 2006 et après"

Décision 2 : Les primo licenciés ne seront pas communiqués dans les chiffres clés. Seules les licences vendues dans l'année seront diffusées au travers de ce document.

Décision 3 : Néanmoins, le chiffre des primo devra apparaître dans les statistiques fédérales mais dans un tableau à part bien distinct du tableau sur les chiffres licences de l'année pour éviter toute confusion

Décision 4 : Les chiffres primo qui apparaîtront dans le tableau primo au niveau des statistiques seront ceux des licences primo délivrés dans l'année

Décision 5 :

Le choix arrêté par le BE pour la détermination du nombre total des licences FFVoile est : les licences délivrées par les structures (club, établissements affiliés, associations nationales, établissement national) y compris la Ligue " Outremer " mais en ne comptant pas le Club fédéral = il s'agit donc des licences comptabilisées au service licences et confirmées par le service comptable.

Décision 6 : Le BE prend note qu'au niveau des statistiques fédérales, les licences délivrées par les associations nationales et établissements nationaux apparaissent dans la catégorie des associations nationales et établissements nationaux. Néanmoins, le BE souhaite que ces chiffres, si la FFVoile parvient à obtenir auprès des associations nationales et établissements nationaux la répartition de ces licences au niveau de chaque base de pratique, soient communiqués aux ligues et intégrés au niveau des chiffres clés comme délivrés par les ligues

Décision 7 : La communication externe des licences :

Lorsqu'un organisme extérieur interroge la

FFVoile pour connaître le nombre de licences de la FFVoile, le nombre diffusé sera l'ensemble des titres (Licence Club, Enseignement/PVR, Tempo) hors primo.

Par contre si l'organisme demande les titres annuels, seul le total des Licences Club FFVoile et Licences Enseignements/PVR sera diffusé (sans les licences temporaires).

Décision 8 : Réalisation par le service Communication d'une fiche de politique générale, chiffres clés et poids économique de la FFVoile, budget consolidé, qui servira de base de communication.

Décision 9 : A cette occasion pour les chiffres clés 2006 (parution en 2007), le document sera revu dans le cadre d'un groupe de travail mis en place avec l'ensemble des composantes de la FFVoile. Un 1er catalogue des points à revoir figure dans le document présenté au BE (cf le doc " Chiffre clés FFVoile pour le BE du 17/03/2006)

Décision 10 : Procédure annuelle pour déterminer et officialiser les chiffres clés de la FFVoile : La Vie Fédérale diffusera à l'interne du siège au début de chaque année civile (début février) l'ensemble des chiffres officiels au plan national. Sur la base de ces chiffres officiels, la FFVoile diffusera vers son réseau et vers les acteurs extérieurs. En conséquence, les chiffres licences et cotisations arrêtés en comptabilité, sur les statistiques fédérales mais aussi à l'interne de chaque département /Commission devront obligatoirement être issus de ces chiffres clés diffusés.

Tout chiffre officiel de la FFVoile à destination des organismes extérieurs à la FFVoile (MJS, CNOSE...) ou interne (chiffres clés régionaux) devra être validé par le département Vie Fédérale.

TVA sur les droits de participation des athlètes aux épreuves

Décision 11 : Une note sur l'application de la TVA aux droits de participation des sportifs aux régates précisant les conditions d'exonération possibles sera adressée à l'ensemble des structures FFVoile suite à l'instruction fiscale du 13/01/2006

Mise en place d'un système Wifi dans les locaux
Décision 12 : Le BE donne son accord pour la mise en place d'un réseau WIFI sécurisé et autorise la Vie Fédérale à engager un budget de 10 K€ (investissement informatique) et acte la mise en place d'une conservation des logs sur notre serveur web pendant 6 mois.

Etude révision des indemnités kilométriques

Décision 13 : Le BE décide de revaloriser les Indemnités Kilométriques à 0,29 €/Km avec effet immédiat.

PRATIQUE COMPETITIVE

Département Voile Légère
Commission Technique Dériveur

Décision 14 : Jean Pierre CHURET (V/p Ligue Rhône Alpes) est désigné Président de la commission technique dériveur en remplacement de Daniel Maccari démissionnaire

Commission Jeune

Décision 15 : Le BE décide que la présidence de la commission jeune est assurée en alternance, pour 1 an, par le président des commissions techniques Dériveur, Catamaran, Windsurf Olivier BOVYN est désigné Président de la Commission Jeune jusqu'à l'AG 2007.

Championnat de France Minime

Décision 16 : Le BE décide que le 1er Championnat de France Minime moins de 15 ans est attribué au C V Martigues du 13 au 18 août 2006 (la date du début de championnat est à confirmer lors du prochain BE)

Département Habitable

Rolex Commodore Cup : soutien à quatre équipes françaises *Cowes du 25 juin au 2 juillet 2006*

Décision 17

1- Comme en 2004, la délégation Française pourra s'intituler Equipe de France pour la Commodores' Cup.

2- Comité de sélection sera:

Pour la FFVoile : Françoise Pascal, Philippe Gouard, Marc Bouvet,
Pour l'UNCL : Jean-Michel Carpentier et Eric Fries,
Pour le YCFrance : Jacques Pelletier

3- Le programme de préparation : Une fois l'équipe sélectionnée, un entraînement avec un cadre de la FFVoile (à définir) sera mis en place. Seuls les frais de déplacement et de fonctionnement du cadre seront pris en charge sur cette opération.

4- Suivi sur l'épreuve : Ce même cadre effectuera le suivi de la Rolex commodores' Cup.

Candidature challenge européen Farr 40 - du 31/03/2006 au 02/04/2006 - SN ST TROPEZ

Décision 18 : Le BE décide de ne pas inscrire l'épreuve au calendrier fédéral au titre d'épreuve internationale, pour inscription tardive. Le BE refuse l'autorisation de juger sans appel. Une convocation du Président de la SNSST lors du prochain BE. Une lettre sera également envoyée aux arbitres concernés.

ENSEIGNEMENT LOISIR

Prix du DVD produit par le département développement

Décision 19 : Le BE décide de fixer le prix de vente à 15 € TTC

COMMISSION COURSES OCEANIQUES

Habilitation des centres de stage de survie 'Isaf approved'

Décision 20 : Le BE de la FFVoile accorde au Centre E.N.M.M. Saint Malo l'habilitation à organiser des stages d'entraînement à la survie tels que définis dans l'annexe G des " ISAF OSR " et à délivrer les certificats aux personnes ayant suivi avec succès le stage.

DIVERS

Grippe aviaire :

Décision 21 : Sans instruction du Ministère de Tutelle, pas d'actions particulières
Attente de l'avis de la Commission Médicale qui a été sollicitée. Sans autres avis actuellement, Il est conseillé aux structures fédérales de se rapprocher des préfectures pour connaître la conduite à tenir département par département.

Charte graphique

Décision 22 : Le BE décide de mixer les 2 propositions à savoir 1 flamme contenant Banque Populaire et FFVoile et une double flamme avec les logos individualisés. JP Champion négociera avec BPop pour évaluer la proportion de réalisation entre les 2 solutions.

Dates réunions institutionnelles

BE 13 Avril Paris - 12 Mai Paris - 9 Juin Gruissan (arrivée 8 au soir, départ Samedi matin ou sortie mer sur la Solo Méditerranée) - CA 23 Juin

Frais de dossier pour Directeur de course

Décision 23 : Le BE fixe le montant des frais de dossier à 150 €. L'imputation de cette recette sera prévue lors du prochain collectif budgétaire

Bureau Exécutif du 21 février 2006

ADMINISTRATION

Décision 1 : Approbation des relevés de décisions du Bureau Exécutif du 10/02/2006

Le BE adopte à l'unanimité le relevé de décision en modifiant la décision 14 relative à l'ordre du jour de l'AG à savoir ajout d'un point 7 : " Images et palmarès de l'année 2005 et début 2006 ".

Décision 2 : Médailles d'Or de la FFVoile

Proposition de la Ligue Ile de France Mrs Mallego et Bouchard.

Le BE décide de proposer la Médaille d'Argent ou de bronze qui sera remise au niveau de la Ligue sachant que la liste des lauréats pour la médaille d'or est déjà constituée pour les prochaines années.

Décision 3 : Affiliations

Affiliation définitive du Club Handi Voile Midi Pyrénées. Approbation à l'unanimité.

- PRATIQUE COMPETITIVE

Département Habitable :

Décision 4 : Championnat de France Monotype

Le BE décide de compléter la liste des classes invitées au Championnat de France des Monotypes Habitables au YC Crouesty Arzon du 28 Septembre au 1er Octobre 2006 : Grand Surprise - First Class 7.5 - Open 6.50

Département Voile Légère :

Décision 5 : Championnat du Monde 49er d'Aix les Bains 2006

La FFVoile proposera dans le cadre de la CO une somme de 5000 € et l'aide si elle est accordée devra être dédiée à l'organisation technique.

- DIVERS :

Décision 6 : Point sur la situation en Martinique Suite à intervention du Préfet, le BE évoque la situation de la Martinique

Décision 7 : Organisation Commission Nationale du Développement du Sport

Mettre au point une méthode de travail pour la transmission et l'avis sur les dossiers.

Dossier confié au DTN.

Bureau Exécutif du 10 février 2006

1/ PRATIQUE COMPETITIVE

Département Habitable

Décision 1 :

Le BE propose de soumettre pour approbation au prochain CA le principe d'identification par numéro des habitables en régate en modification de la décision prise lors du Comité Directeur du 27 Juin 2004.

Décision 2 : Tarifs Certificats ORCC / IMS

Le BE approuve à l'unanimité les tarifs 2006 pour les certificats ORCC / IMS.

Redevance ORC /IMS internationales :

Redevances ORC	35 €
Redevances IMS	45 €

Tarifs ORCC France :

	Nouveaux Certificats	Revalidations Certificats
moins de 8m	38	35
8 à 9,99 m	55	40
10 à 11,99 m	70	50
12 à 14, 99 m	95	70
plus de 15m	140	95

Tarifs IMS en France :

	Nouveaux Certificats	Revalidations Certificats
moins de 8m	38	35
8 à 9,99 m	55	40
10 à 11,99 m	70	50
12 à 14, 99 m	95	70
plus de 15 m	140	95

Autres tarifs :

Attribution de N° de Voile	15 €
Simulation ORC Club	20 €
Duplicata de Certificat	15 €
Dossiers d'amélioration des performances et réglages IMC et ORC	90 €

Décision 3 : Choix des classes invitées au Championnat de France Monotypes Habitables 2006
Le BE décide de n'inviter que les Classes ayant fait acte de candidature. Le BE se réserve la possibilité d'inviter d'autres classes qui en feraient la demande lors d'un prochain bureau.

Décision 4 : Liste des Classes invités au Championnat de France des Monotypes Habitables à YC Crouesty Arzon du 28 Septembre au 1er Octobre 2006 :

747 OD - Corsaire - Open 7.50 - Surprise - J 80 - Melges 24 - Neptune 6.25 - Sprinto - First Class 8 - J 105 - J 22.

Décision 5 : Proposition d'évolution du CF Espoir Habitable et CF Espoir Match Racing en 2007

Le BE propose que les pistes de réflexions d'évolution du CFE Habitable et CFEMR en 2007 soient poursuivies. Une présentation sera faite lors du BE du mois de Juin.

Décision 6 : Proposition du principe de sélection de l'Equipe de France de Match Racing (2006-2008), ainsi que les principes de la convention qui doit lier les membres pressentis de l'Equipe de France de Match

Le BE de la FFVoile ratifie les principes de sélection de l'Equipe de France de Match Racing (2006-2008), ainsi que les principes de la convention qui doit lier les membres pressentis de l'Equipe de France de Match Racing (T. Peponnet, S. Col, M. Richard, Ph. Presti, B. Pace) et de l'Equipe Espoirs 2008 (D. Deruelle, Iehl) à la FFVoile.

Décision 7 : Délégation de pouvoir concernant la Course au Large

Le BE donne pouvoir à Henry Bacchini pour le suivi, la gestion et la préparation des athlètes de Haut Niveau "course au large" dans la continuité du travail effectué depuis 1995.

Décision 8 : Catégorie d'âge / Championnat de France Espoirs Habitable 2006

Suite à la décision du BE du 1 /12 /2005 fixant pour l'entrée de l'Open 5.70 au Championnat de France Espoirs une catégorie d'âge limitée de 16 à 25 ans sans surclassement autorisé pour les minimales, cette décision est étendue aux 2 autres supports Habitables du CFVE : First Class 8 et First Class 7.5.

Département Voile Légère

Commission féminine :

Décision 9 : Déclaration de Brighton concernant les femmes et le sport

Le BE décide que ce document soit mis en ligne sur le site fédéral pour information.

2/ ADMINISTRATION

Décision 10 : Approbation des relevés de décisions du Bureau Exécutif du 24/01/2006

Modification à apporter au point 6.1 :

Lire " Institut Nautique (et non national) de Méditerranée. Représentant : Jean Claude MERIC
Cette modification intégrée, le BE adopte à l'unanimité le compte rendu

Décision 11 :

D/ Fixation des prix des cotisations pour les structures affiliées 2007

- Associations et membres associés : 235 €

- Associations Nationales et Etablissements : 465 €

- Gratuité pour les Association des Classes

Décision 12 :

F/ Fixation de la part fédérale pour le prix des repas AG

Prise en charge par la FFVoile de 10,50 € et 38€ par les représentants

Décision 13 : EPMR

Le coût total de cet équipement permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite est de 44 K€ TTC.

Nous avons obtenu une subvention de 30 K€.

Le BE décide d'engager les travaux et sollicitera l'AGEFIPH pour obtenir des compléments d'aide dans l'hypothèse où la Mairie impose cet équipement.

3/ DIVERS

Décision 14 : Charte graphique FFVoile

Le BE adopte la charte graphique FFVoile pour les véhicules et en plaçant le logo du MJSVA.

Concernant les pavillons, attente de la décision des partenaires.

Bureau Exécutif du 24 janvier 2006

ADMINISTRATION

Décision 1 : Approbation des Relevés de décisions du BE du 1/12/2005

Approbation à l'unanimité

Décision 2 : Point statutaire sur les organes déconcentrés (Ligues et CDV)

Validation des textes des 2 CDV:Aube et Loire et Cher CDV Pas de Calais et Aveyron : Validation des textes sous réserve de recevoir de leur Président respectif un courrier d'engagement à se mettre en conformité lors de leur plus proche AG.

Demander aux CDV Gard, Haute Marne, Morbihan, Essonne et Cantal de nous adresser leurs textes

Corse du Sud : Interroger le CDVoile afin qu'il nous apporte la preuve de la tenue régulière de l'AGE.

Faire une dernière relance aux CDV : Haute Vienne, Allier, Territoire de Belfort, Hauts de seine, Tarn, Nord, Province Nord et Sud (Nvelle Calédonie), Seine ST Denis avant de soumettre au CA leur démission.

Pour les CDVoile Meuse et Haute Pyrénées, proposer leur dissolution au CA en accord avec les ligues.

Décision 3 : Point sur l'AG de la FFVoile du 18 Mars 2006

Désignation du scrutateur général : Emile Servela

Décision 4 : Sujets pour le prochain Conseil des Ligues

- Conserver la méthode "d'analyse de convergence" (Metaplan) mais ne traiter que deux thèmes en fonction de la richesse des débats.

Ces thèmes seront bien en rapport avec les objectifs principaux de la FFVoile.

- Prévoir un temps de reporting sur les actions entreprises ou grandes orientations depuis le ou les derniers conseils de ligues (avec échange).

- Prévoir un temps actualité et/ou un temps d'info descendante ainsi qu'un temps sur les questions/réponses en demandant aux ligues de les adresser au siège quelques jours avant le conseil des ligues.

Décision 5 : Conventions avec les Ligues

Le BE fait de ces conventions avec les ligues (l'article 40 du Règlement Intérieur de la FFVoile), un sujet prioritaire afin que l'ensemble des Départements et Commissions apporte leur contribution à leur rédaction et que ces conventions soient transversales à l'ensemble des domaines fédéraux.

En ce qui concerne les conventions avec les ligues sur la régionalisation des PVR et des temporaires, le BE réaffirme la règle suivante, à appliquer sans dérogation à partir de ce texte : " Seule preuve de perte ou de vol, les licences seront facturées à leurs derniers destinataires ".

Décision 6 : Affiliations

Le BE se prononce favorablement pour l'affiliation des Associations suivantes :

CAVAL - Section Voile - Ligue Pays de la Loire
Yacht Club Classique - Ligue Poitou Charentes
Yacht Club Argelès Racou - Ligue Languedoc Roussillon

Total sport- section voile - Ligue Ile de France - AS du CEA Grand Rué - section voile - Ligue Ile de France
Office Municipal des Anses d'Arlet - section voile- Centre Arlésien du Nautisme- Ligue de Martinique

PRATIQUES COMPETITIVES

Département Habitable

- Formaliser par une résolution sur le projet d'attribution informatique des numéros de voile habitable par centralisation au niveau national et vote du BE sur le tarif

Décision 7 :

Attribution des numéros de Voile : 15 €

Département Voile Légère

Décision 8 : Point sur le colloque des pratiques compétitives

Budget prévisionnel du colloque adopté pour un montant de 34161.26 €

Il devra être consolidé par les apports en "nature" de la FFVoile et la somme devra être imputée en très grande partie sur la Convention d'Objectif. Le solde - s'il y a - devra être abondé par les fonds propres.

Décision 9 : Validation de la liste des flotteurs labellisés FFVoile (catégorie Junior F et H) pour le windsurf à dérive.

Suite aux dernières réunions avec les constructeurs pour établir les règles de jauge définitives, il est apparu que certaines marques seront dans l'impossibilité de livrer le matériel aux conditions présentées dans le cahier des charges initial.

Les responsables de la Commission Technique Windsurf proposent d'opérer les amendements suivants :

- Porter de 700 à 750 € le prix maximum de référence 2006 du grément 7.8 afin de coller à la réalité des prix dans la gamme de qualité retenue lors des tests.

- Supprimer de la liste la voile Severne 6.8 à la demande de l'importateur français HITECH.

- Intégrer à la liste des gréments 8.5 junior le BIC Speedster qui s'avère répondre aux critères du cahier des charges. L'introduction de ce grément non retenu initialement sur un critère mineur va pallier à la problématique d'un choix initial limité à deux gréments, North et Spacedog. Si North est en mesure de produire, de distribuer et de signer le contrat proposé par la FFVoile, le fabricant Spacedog apparaît confronté à des difficultés de production, de distribution et de respect du cahier de charges en terme de prix. Les gréments Spacedog restent néanmoins soumis à une possibilité de labellisation définitive si les problèmes identifiés sont solutionnés et le contrat signé.

- Le prix club TTC du grément Bic Speedster 8.5 est de 690€.

Décision 10 : Liste des flotteurs labellisés FFVoile / Catégorie Junior F et H

Cette liste annule et remplace pour une période de 4 ans à compter du 1 septembre 2005,

BIC SPORT	Flotteur: Hybride One Design 310
BOARDS & MORE	Flotteur: Mistral Prodigy
EXOCET	Flotteur: Pacer 300
STARBOARD	Flotteur: Hybride Race Flotteur: Hybride Formula

Décision 11 : Liste des gréements labellisés FFVoile

Catégories (F et H) juniors, cadets et minimes Pour une période de 2 ans à compter du 1 septembre 2005,

BIC SPORT

- Gréements : Speedster 6.8, 2 cambers nouveau et ancien modèle
- Speedster 7.8, 2 cambers nouveau et ancien modèle
- Speedster 8.5, 2 cambers

BOARDS & MORE

- Gréements : North R Type 6.5
- North R Type 7.5
- North R Type 8.5

COACH

- Gréement : Coach 7.8

EXOCET - PACER

- Gréement : Pacer 6.8, sans camber

NEIL PRYDE

- Gréements : Saber 6.8
- V6 6.5

SPACEDOG

- Gréements : Spacedog 6.8
- Spacedog 7.8
- Spacedog 8.5

Décision 12 : Candidature au Championnat de France d'Extrême glisse du 26 au 31/10/2006.

Le BE valide le site de : EVM Fort St Pierre Noirmoutier

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

Décision 13 : Retour d'expérience Bretagne sur le label organisateur d'épreuves et suites à donner Suite aux questions écrites lors de l'AG2003 et au CA du 25 Juin 2004 concernant le Label organisateur de régates :

Extension de l'expérimentation avec pour objectif la labellisation en 2007. Envoi de questionnaires à l'automne 2006 pour les labels Habitable et Voile Légère et mise en place d'un cahier des charges en référence aux normes AFNOR + document fait par la Bretagne. Pilote du projet : Bernard Carré.

Besoins en formation des Départements et Commissions FFVoile pour orientation des actions de la Commissions Formation suite au dernier bureau.

Décision 14 : Lors d'un prochain BE il sera présenté la finalisation du plan de formation pour les 3 prochaines années de l'olympiade.

Divers

Décision 15 : Représentants FFVoile dans les différents organismes extérieurs pour 2005-2009

ORGANISMES CONCERNES	REPRESENTANTS FFV 2005 - 2009	BE /CA
AFCAM	Titulaire : C PEYRAS Suppléant B BONNEAU	21/04/2005
AFNOR	représentant FFVoile : D SERRE - membres des commissions : LEMOINE / SERRE / SALLENAVE	24/01/2006
CISN	J KERHOAS président du CISN	21/04/2005
CNAPS	J CATHELINÉAU	24/01/2006
CNOSF	JP CHAMPION vice président et membre du CA	21/04/2005
COMITE INTERMINISTERIEL DE LA MER	JP CHAMPION	24/01/2006
Commission nationale sécurité CNSP	Représentant FFVoile Titulaire : G SALLENAVE Suppléant : D SERRE	24/01/2006
COSMOS	J KERHOAS - suppléant : J CATHELINÉAU	24/01/2006
CRAIN	Titulaire : H BACCHINI -Suppléant P LEGRAND	24/01/2006
CONSEIL SUPERIEUR DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE	JP CHAMPION - suppléant : D SERRE	24/01/2006
CUSH	D SERRE (président du CUSH Plaisance) représentant FFVoile et JC LEROUX/G SALLENAVE - représentants des clubs FFVoile	24/01/2006
CUSH Plaisance	D SERRE (président du CUSH Plaisance) et JC LEROUX/G SALLENAVE représentants FFVoile	24/01/2006
EBA	J LEMOINE	24/01/2006
ENV	JP CHAMPION ou son représentant (H BACCHINI) + DTN ou son représentant	21/04/2005
FNDS	JP CHAMPION suppléant	24/01/2006
FNSU - commission mixte	H BACCHINI + B CARRE + T POIREY (env)	24/01/2006
France STATION NAUTIQUE	JP CHAMPION - JC MERIC -	24/01/2006
INB	Titulaire H BACCHINI Suppléant P LEGRAND	24/01/2006
institut national méditerranée	JP CHAMPION - JC MERIC -	24/01/2006
Institut Certification Nouvelles Normes	Représentant de la FFVoile au CA - D SERRE Représentant de la FFVoile au comité technique G SALLENAVE	24/01/2006
ISAF	liste ci-après	24/01/2006
METEO	représentant de la FFVoile commission Marine : JC LEROUX titulaire - D SERRE suppléant	24/01/2006
OFAJ	B CARRE-T WENDLING	24/01/2006
PHARES ET BALISES	Commission permanente - représentant de la plaisance :D SERRE	24/01/2006
FFPP	JP CHAMPION - suppléant : JC MERIC	CA 16/12/2005
RADIO ET TELECOMMUNICATIONS	R COMTE	24/01/2006
SNSM	Représentant de la FFVoile - D SERRE	24/01/2006
UCPA	C THOUROT - membre du Bureau élu	24/01/2006
UNSS	A VOIR DEVELOPPEMENT	24/01/2006
VNF	C DAYON	24/01/2006

Jean-Pierre CHAMPION :

Membre du conseil de l'ISAF

Henry BACCHINI : Membre du Youth Committee et developpement committee

Bernard BONNEAU : Membre du racing Rules Committee et de l'International Judges Subcommittee

Olivier BOVYN : Membre du Class rule subcommittee et de l'events committee

Jacques LEHN : vice président de l'Oceanic Committee

Jean LEMOINE : Membre de l'International Regulations Committee

Marc CARDON : Membre du Windsurfing Committee

Françoise PASCAL : Membre du match Racing Committee de l'Offshore Racing Council

Daniel PILLONS : Membre de l'Empirical Handicap Committee

Henri SAMUEL : Membre de l'équipement Committee et du class rule sub-committee

JB MOTHES MASSE : membre du special regulations sub-committee

Christophe GAUMONT : membre du race management subcommittee

Corinne AULNETTE : membre du womens sailing committee

Décision 16 : Représentants FFVoile au CA de France Stations Nautiques (2 postes au lieu de 4 actuellement)

Jean Pierre Champion et Jean Claude Méric

Décision 17 : Bilan du Conseil des Ligues de Novembre 2005

Point sur l'organisation et propositions d'évolution Point sur la synthèse et réflexions et prospectives sur les actions à entreprendre

- Mettre en place à partir de notre site une base de données des expériences déjà mises en place par les clubs (sur ces deux thèmes) qui pourrait être consultée par tous les clubs affiliés et souhaitant avoir une politique en ce domaine.

- Appuyer éventuellement les clubs par une lettre email périodique pour connaître de leurs expériences et qu'ils les fassent partager.

- ensuite classifier les actions par catégories (exemple pour l'animation, ce n'est pas le même chose que d'organiser un grand rassemblement de planches ou des régates du dimanche...)

- et ensuite les modéliser pour les rentrer dans la base de données avec les variantes mises en place par des clubs (en intégrant par exemple le contact du club qui a mis en place une animation)

Ce dispositif (qui n'est ni plus ni moins que l'extrapolation de ce qui a été dit lors des synthèses "Méta-plan" du dernier Conseil des Ligues) pourrait être complété avec des centres ressources (concept qui émerge au sein des projets

du département Vie Fédérale) que nous pourrions mettre en place par inter région (pas inter région juridique mais inter région politique et d'échanges) pour que ces centres fassent remonter ces idées et soient des lieux d'échanges notamment sur ces sujets

Travailler également sur la mise en place de foire aux questions dans tous les secteurs de la FFVoile

Décision 18 : Présentation de la société Click and Buy

Accord du BE sur le système de CLICK AND BUY (mise en relation d'éditeurs de site WEB et des consommateurs), qui mandate le président et le trésorier pour poursuivre l'étude, notamment financière, et déterminer les produits/services à commercialiser par l'intermédiaire de cette société. L'idée étant par ce biais de proposer des services adaptés à notre public.

Bureau Exécutif du 1^{er} décembre 2005

1/ ADMINISTRATION

1-1/ Approbation des relevés de décision du BE du 17 Novembre 05.

Décision 1 :

Le relevé de décision du BE du 17/11/2005 est adopté à l'unanimité, après quelques corrections de forme.

1-2/ Point statutaire sur les organes déconcentrés de la FFVoile (ligues et CDVoile)

Décisions 2 et 3 :

Ce point est remis pour un prochain BE.

Néanmoins le BE approuve les textes statutaires des CDVoile de la Somme, de la Vienne, du Val de Marne. Pour ce qui concerne les CDVoile du Finistère, et de Vendée, le BE approuve leur textes sous réserve d'une part de la modification de diverses disposition transmis par la Vie Fédérale aux CDVoile concernés et d'autre part, de la réception par retour d'un courrier du président du CDVoile s'engageant à faire modifier ses textes à la plus prochaine AG du CDVoile pour les mettre en conformité avec la demande de la FFVoile.

1-3/ Saisie de la licence temporaire FFVoile

Décision 4 :

Suite à la présentation par la Vie Fédérale d'une étude sur la saisie des licences temporaires 1 jour et 4 jours, le BE donne son accord de principe sur :

* une saisie informatique simplifiée par Internet et le développement du programme par notre service Informatique en 2006.

* l'étude par la Vie Fédérale des conséquences de la saisie par Internet avant décision définitive pour application au 01/01/2007.

1-4/ Règle à fixer lorsqu'un club souhaite changer le lieu de son siège social et se transporte dans une autre ligue et/ou CDVoile.

Décision 5 :

Le BE approuve la règle suivante : " Le récépissé de déclaration de changement de siège social et de modification des statuts en préfecture est suffisant pour justifier, dans le cas d'un changement de siège social, de la mutation d'un club vers un autre CDVoile et/ou une autre ligue.

Dans ce cadre, le changement de nom est autorisé. Le changement de dirigeants est autorisé sous réserve qu'il n'y ait pas plus des fl des dirigeants du Conseil d'Administration, du Comité directeur, du Bureau qui changent, étant entendu que le président, le Secrétaire Général et le trésorier doivent rester les mêmes.

Les avis des CDVoile et/ou des Ligues ne sont pas requis.

Dans le cas d'une demande de transfert avec entre autre, changement de nom et de plus d'un/des dirigeants, le club demandeur devra procéder à une nouvelle demande d'affiliation en respectant les articles 55 et 59 du RI de la FFVoile, relatifs aux procédures de dépôt des demandes d'affiliation ainsi qu'aux obligations générales des structures souhaitant être affilié.

Cette action entraînera la démission directe du club qui est à l'origine de la demande de transfert

1.5/ Intégration des plaisanciers

Décision 6 :

Accord de principe du BE, sur la base de la note présentée prévoyant une reconnaissance statutaire des plaisanciers par la FFVoile.

Le dialogue avec les plaisanciers peut se poursuivre sur cette base.

2/ PRATIQUES COMPETITIVES

2-1 Département Habitable

2-1-1 Epreuves Internationales

Décision 7 : Championnat d'Europe de Mumm 30 (Deauville : 7 au 11 juin 2006).

Accord à l'unanimité.

2-1-2 : Championnat de France

Championnat de France de course en large en solitaire

Décision 8 : Le BE donne son accord de principe sur la signature de la convention pour la période 2006 à 2008 compris.

Délégation de signature

Décision 9 : Le BE donne son accord pour que la ligne Haut Niveau Habitable soit scindée en :

- Haut niveau Habitable sauf Match racing, signataire Marc Bouvet et Christian Lepape pour les Cadres,

- Match racing : signataire Marc Bouvet pour les cadres.

Décision 10 : Introduction de l'open 5.70 au Championnat de France espoir 2006

Le BE décide que le surclassement est interdit pour les minimes.

2-2 Département Voile légère

2-2-1 : Projet Voile Légère 2007

Décision 11 : Le projet Voile légère consiste en :

a) Règles techniques de sélection au Championnat de France si possible avec des règles communes et déclinaison dans les ligues

b) évolution du calendrier en différenciant les calendriers sportifs des ligues des calendriers de sélection

c) évolution éventuelle des supports

d) organisation des championnats de France espoirs : évolution du format

Toutes ces décisions sur le projet Voile légère 2007 sont à prendre au plus tard au CA de juin 2006

Afin de préparer ce CA de juin 2006 et le Conseil des Présidents de Ligues élargi qu'il précédera, le BE décide de réunir un colloque des pratiques compétitives les 18 et 19 février 2006.

2-2-2 : Championnat de France senior 2006 : Participation de stars

Décision 12 : Suite à la demande de l'ASPROSTAR, les concurrents de cette classe seront admis à participer au championnat de France Senior 2006 sous réserve de respecter les critères d'inscription défini par le BE.

Accord du BE.

2-2-3 : Critères d'accès au Championnat de France pour les minimes doubles :

Les règles adoptées par le Comité Directeur du 22/02/2004 sur l'uniformisation des catégories

d'âge pour les Championnats de France Espoirs et fixant l'âge des minimes à 12,13 et 14 ans sont rappelés par le BE.

Décision 13 : La décision 5-2 du CA du 20/02/2005 sur les catégories d'âge minime dériveurs est donc abrogée.

Décision 14 : Par dérogation aux catégories d'âge, le BE accepte néanmoins la règle suivante : "Les coureurs cadets 1ère année courant sur les supports Equipe et Optimist sont admis à courir toutes les épreuves, sauf les Championnats de France Espoirs", .

2-2-4 Epreuve Internationale

Décision 15 : Ce point est ajouté à l'ordre du jour sur décision du BE.

Le BE donne son accord pour que soit ajouter au calendrier des régates internationales organisées en France en 2006, la Dragon Gold Cup à Douarnenez (25/08 au 02/09).

5/ DIVERS

5.1/ Désignation du délégué fédéral pour le Course Croisière Edhec 2006 (point ajouté par le BE).

Le BE désigne Youenn ROUSSE

Bureau Exécutif du 17 novembre 2005

1/ ADMINISTRATION

1-1/ Approbation des Relevés de Décision du BE du 27 octobre 2005

Décision 1 : Modification Point 1-1-3, Décision 4 nouvelle rédaction.

" Le BE donne son accord pour inviter en 2006 les classes à participer au Championnat de France seniors 2005, à l'exception des Mistral OD remplacées par les supports proposés par la commission technique windsurf, sachant que des départs séparés seront donnés. Des précisions seront apportées ultérieurement après avis de la commission technique windsurf. "

Modification point 1-1- 4, Décision 7 qui devient "Le BE donne son accord pour globaliser l'aide de la FFVoile pour les épreuves, y compris les coûts de transports et la dotation textile fournie par la FFVoile. En conséquence, l'organisateur recevra une aide financière globale nette, de laquelle auront été retirés les coûts de transports d'acheminement du matériel et des coûts de fabrication de la dotation textile pour l'épreuve. Les cas particuliers seront étudiés par le BE "

Point 1-1-6, Info " est évoqué le cas des frères Rahier sur le championnat de Monde 420. Le classement de ce championnat est maintenu "

Ces modifications apportées le relevé de décision du BE du 27/10/2005 est adopté à l'unanimité.

1-2/ Approbation des relevés de décision du BE du 03 novembre 2005

Décision 2 :

Le relevé de décision du BE du 03/11/2005 est adopté à l'unanimité.

1-3/ Affiliations.

Décisions 3 et 4 :

- Yacht Club de St François, section Voile, Ligue de Guadeloupe.

- Handi Voile Midi Pyrénées, sous réserve de la mise en conformité des statuts.

Affiliations adoptées à l'unanimité.

2/ PRATIQUES COMPETITIVES

2-1/ Département Habitable

2-1-1 Epreuves Internationales

Décision 5 : Championnat d'Europe de Mumm 30 - Deauville du 7 au 11 juin 2006.

Accord à l'unanimité

2-1-2 Championnat de France

Décision 6 : Circuit du Championnat de France des Equipages MUMM 30

Le circuit sera composé de 3 épreuves :

- GP du Pornichet, du 4 au 8 mai 2006 - APCC Nantes.

- Tour de France à la Voile, 1 au 29 Juillet 2006 - Editions Larivières.

- GP Hyères, du 5 au 8 octobre 2006 - COYC Hyères. Accord à l'unanimité du BE.

Décision 7 : La route des Iles - 8 au 17 Septembre (Défi Marseille/SN Marseille),

N'est pas acceptée pour faire partie du championnat de France des équipages 2006.

Accord à l'unanimité du BE.

Décision 8 :

L'édition 2006 de la Route des Iles n'est pas pour l'instant inscrite au calendrier fédéral, en l'absence de convention d'arbitrage signée et de dépôt de garantie pour les prises money.

Accord à l'unanimité du BE.

Décision 9 : Championnat de France des Courses au large en Solitaire.

Le Championnat est composé de 3 courses :

- Générali solo du 31 mai au 18 Juin 2006 (YC Gde Motte),

- La Solitaire Afflelou Le Figaro du 31 juillet au 30 août 2006,

- La Course des falaises du 23 Septembre au 1 Octobre 2006 SR Le Havre.

Accord à l'unanimité du BE.

Décision 10 :

Projet de budget de l'édition 2006 organisée par Le Crouesty : le département habitable rencontrera les organisateurs pour affiner le budget qui a été présenté. En l'état il n'est pas acceptable.

Accord à l'unanimité du BE.

2-2/ Sport en Entreprise

2-2-1 : Habitable

Décision 11 :

Sur présentation du cahier des charges validé par le CTN, le BE accorde à l'unanimité le Championnat de France à la SN Trinité sur mer du 7 au 10 Septembre 2006.

2-2-2 : Voile légère

Décision 12 :

Sur présentation du cahier des charges validé par le CTN, le BE accorde à l'unanimité le Championnat de France de Voile légère et des Jeux Nationaux au YC la Gde Motte du 25 au 27 mai 2006 en catamaran, dériveurs et planche.

2-3/ Département Voile légère

2-3-1: championnat de France seniors

Décision 13 :

Le BE décide à l'unanimité de fixer le montant des inscriptions 2006 à 65 €. Ces tarifs n'avaient pas été réévalués depuis 1992.

2-3-2 : Championnat d'Europe des Dart - YC la Gde Motte août 2006.

Décision 14 :

Le BE, en l'absence de dossier s'y oppose à l'unanimité.

3/ COMMISSION SECURITE

3-1/ Modification de la commission

Décision 15 :

Accord à l'unanimité d'intégrer dans la commission Alain Bujéaud.

3-2 Division 224

Décision 16 : Faire valider au département Habitable la liste des quillards,

vérifier qu'il n'y a pas d'oublis et étudier les conséquences sur nos règlements internes.

Apporter des précisions sur les bateaux sans filières.

3-3 Securimar

Décision 17 : Demander à la Commission Formation de clarifier la position pour " qualification- attestation ... " et intégration dans la formation de moniteurs.

Demander l'avis du département Habitable pour la reconnaissance ISAF.

4/ DIVERS

4-1 Proposition par ordre d'accès à l'Ecole Navale 2006

1- Bontemps Gurvan, Senior en Tornado, Projet Pékin 2008.

2 ex - Israël Erwan, Senior en Inshore (Mumm 30 Match Racing, Course en flotte).

3 - Pallu de la Barrière Alexandre, Jeune en 470, Projet Pékin 2008.

4-2 Fête du Nautisme :

Accord à l'unanimité du BE de cotiser à hauteur de 3000 €, sur le budget du Département Développement.

Bureau Exécutif du 3 novembre 2005

1/ ADMINISTRATION

Décision 1 : Présentation des optimisations sur la charte graphique " partenaires ".

Suite à la présentation de la nouvelle Charte graphique FFVoile, le BE donne un accord de principe sur cette charte sous réserve des discussions avec Banque Populaire.

Décision 2 : Affiliations

• ETABLISSEMENTS :

- Poitou Charentes : Ecole de voile du Bois Plage - La cabane verte

- Bretagne : Société Cardinale Sud.

• ASSOCIATIONS LOCALES :

- Alpes Provence : Base Loisirs et Nature - Section voile, Wind Club Fosséen, Association Vacances Léo Lagrange - Section voile Base Nautique.

- Côte D'Azur : L'Odyssée D'Ulysse.

- Midi Pyrennées : Racing Club Olympique - Section voile.

- Réunion : Nauti Club Laleu - Section voile.

- Wallis et Futuna : Vaka Lâ.

- Mayotte : Centre Nautique de Mayotte.

Approbation du BE sur ces affiliations.

2/ DEVELOPPEMENT

Décision 3 : Audit de la Voile en France

Présentation au BE des orientations retenues pour cet audit de la Voile en France. Il est précisé que pourront être intégrés au questionnaire, dans un second temps, les pratiquants à l'extérieur de la FFVoile ou bien les clubs au travers de leurs dirigeants. ...

Le BE entérine le groupe de pilotage suivant : J. Kerhoas, JC Meric ou E Marliot selon disponibilités, P. Gouard, J. Cathelineau.

Décision 4 : Le BE donne également son accord pour, en ce qui concerne cet audit, contractualiser avec le laboratoire de sociologie de Nantes (ou sa filiale)

Décision 5 : En marge de cet audit, le BE souhaite qu'on puisse déterminer par un courrier aux clubs, le poids économique de la FFVoile au sens large (chiffre d'affaire cumulé des associations y compris les événements ; le nombre d'emplois équivalent temps plein. ...)

3/ PRATIQUES COMPETITIVES département Habitable

Introduction d'une nouvelle classe habitable au Championnat de France Espoirs 2006, et discussion sur l'avenir des séries habitables au championnat de France espoirs de 2007.

Décision 6 : Le BE quand à lui propose d'intégrer l'open 570 au championnat de France espoirs dès 2006 en le liant à la sortie du class 8 au championnat de France espoirs 2007. Cette décision sera soumise au vote du CA et à l'avis préalable du CL de novembre

Décision 7 : Le BE souhaite y ajouter un âge encadré de 16 à 25 ans.

4/ PREPARATION DU CONSEIL DES LIGUES : 19 et 20/11/2005.

Décision 8 : Le BE valide les trois thèmes qui seront traités par le Conseil des ligues, ainsi que l'organisation tournant autour d'une méthode de convergence d'analyses.

5/ DIVERS

Commande textile, imprimerie, édition, communication

Le BE valide la procédure particulière suivante en ce qui concerne les commandes textiles, imprimerie, éditions et communication :

" Exposé des motifs : Afin de renforcer les engagements contractuels de la FFVoile vis-à-vis de nos partenaires dans les domaines du textile, de la communication, et de l'édition (par exemple : la présence du " Bloc marque "), le BE a souhaité mettre en place la règle exposée ci après.

Décision 9 : Il est entendu que pour l'ensemble des Départements et Commissions, les personnes autorisées à signer et à engager leur budget n'ont pas la faculté de le faire en ce qui concerne les sommes liées à l'édition, au textile et à la communication même lorsque ces montants sont intégrés au budget du Département ou de la Commission. Pour ces domaines d'action et par dérogation au règlement financier, seul le Président de la FFVoile est habilité à signer les bons de commande ou BAP contresignés par le Trésorier pour les montants supérieurs à 7 500€.

Toute proposition pourra être faite au Président de la FFVoile par le Département ou la Commission. En conséquence, le Département ou la Commission présente à la signature du Président ses propositions accompagnées du visa du Département ou de la Commission demandeur et d'un bref argumentaire de la préconisation attestant notamment que cette somme entre dans le budget prévisionnel du Département ou de la Commission.

Avant signature, le Président se rapprochera du Service Communication de la FFVoile ou du DAJF pour avis et vérification que l'action est conforme aux engagements contractuels de la FFVoile. "

Décision 10 : Agents sportifs

Le BE autorise la commission des agents sportifs de la FFVoile à se rapprocher de son homologue de la FFF, afin de choisir une date commune et de mutualiser le lieu de l'examen ainsi que le sujet portant sur la partie générale.

Bureau Exécutif du 27 octobre 2005

1/ PRATIQUES COMPETITIVES

1-1/ Département Voile Légère

Décision 1 : Evolution et avenir du championnat de France Espoirs.

- Le BE souhaite se prononcer sur une véritable analyse des chiffres sur le championnat y compris une analyse par ligues,

Le BE se prononce également sur la mise en débat, devant le prochain CL, de la réforme envisagée du championnat pour une adoption par le CA en 2005 pour une application en 2007, voir 2006.

Décision 2 : Classes admises à participer au championnat de France Senior 2006 - procédure d'admission.

Le BE donne son accord pour inviter en 2006 les classes admises à participer au championnat de France seniors 2005 à l'exception de la mistral OD remplacé par les supports proposés par la commission technique windsurf sachant que des départ séparés seront donnés. Les précisions seront apportées ultérieurement après avis de la commission technique windsurf.

Décision 3 : Le BE donne également son accord pour que le groupe D5 soit admis à courir sur le championnat 2006.

Décision 4 : Le BE adopte le critère quantitatif suivant "sont admises à participer les classes/séries ayant un minimum de 15 équipages inscrits à la date du 15 mai 2006. Un équipage inscrit est un équipage qui a adressé à l'autorité organisatrice son bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant.

Décision 5 : Aides aux épreuves 2006

Le BE donne son accord pour globaliser l'aide de la FFVoile pour les épreuves y compris les coûts de transports et la dotation textile fournie par la FFVoile. En conséquence, l'organisateur recevra une aide financière globale nette de laquelle auront été retirés les coûts de transports, acheminement du matériel, et des coûts de fabrication de la dotation textile pour l'épreuve. Les cas particuliers seront étudiés par le BE.

1-2 Département Habitable

Décision 6 : Date et lieu de l'épreuve du championnat de France des monotypes habitable 2006 Le BE donne son accord pour le changement de date de l'épreuve du 28/09/06, au 1/10/06 (nouvelle date), et confirme le choix du Crouesty Arzon.

1.3 : Commission Sport en Entreprise

Décision 7 : Candidature Jeux Nationaux, au YC de la Grande Motte, du 25 au 27/05/2006.

Le BE souhaite que l'on précise pour les jeux nationaux qu'il s'agit du sport en entreprise.

Décision 8 : Candidature Coupe de France des clubs, au CV St Quentin en Yvelines, les 16 et 17/05/2006.

Le BE souhaite que l'on précise qu'il s'agit de la Coupe de France des clubs du sport en entreprise.

Décision 9 : Epreuves internationales

Le BE approuve l'organisation en France des épreuves suivantes, pour 2006 :

- Le championnat d'Europe J80 à l'Ecole Navale, sous réserve de l'accord de l'école navale,
- Le championnat du Monde J22 à l'ASNQ,
- Le championnat d'Europe de Yole OK à Loctudy,
- Le championnat du monde de MR masculin à l'APCC,
- Le championnat du monde de RSX à Hyères.

2/ COMMISSION COURSE OCEANIQUE

Résolution 1 : toutes les courses au large et océaniques organisées sous l'égide de la FFVoile, c'est-à-dire inscrites au calendrier officiel des courses de la FFVoile, qui relèvent des catégories 0, 1 ou 2 des Offshores spécial Régulations (OSR) telles que définies par l'ISAF, doivent respecter les ISAF OSR.

Résolution 2 : anticipant la date d'application des ISAF OSR, dans leur intégralité, l'annexe G des ISSAF OSR devra être appliquée pour les courses de catégories 0, 1 et 2 telles que définies par les ISAF OSR

Résolution 4 : la FFVoile, via le correspondant de l'Offshore Training Advisory Panel (OTAP) en France qui en aura la charge, tiendra une liste des coureurs à jour de leur certificat ISAF approved pour les stages de survie. Cette liste sera également disponible auprès de la CCA, ou elle

sera consultable par les coureurs pour eux-mêmes, et par les arbitres et/ou organisateurs de courses requérant un tel certificat.

Résolution 6 : la FFVoile prescrit à tout organisateur et à tout coureur que l'application des OSR par tous les bateaux, monotypes ou autres, participant à des courses classées ISAF OSR 3, 4 et 5 inscrites au calendrier officiel des courses de la FFVoile est fortement recommandée

Décision 10 : Le BE vote le principe des résolutions 1,2, 4 et 6 et décide de les soumettre au vote du CA, qui pourra en revoir la rédaction, et sachant que la date de mise en application ainsi que les périodes transitoires éventuelles seront déterminées par le CA

Résolution 5 : pour ce qui concerne la traduction des ISAF OSR, le BE donne son accord pour que la traduction soit assurée en interne de la FFVoile, sauf en cas d'impossibilité. Dans ce cas le BE accepte de la confier à une société extérieure.

Décision 11 : Le BE donne son accord pour que la diffusion et la consultation puissent se faire par l'intermédiaire du site Internet FFVoile. Une version au format PDF pourra être téléchargeable.

3/ DIVERS

Décision 12 : Délégué fédéral sur les épreuves.

Le BE rappelle la règle du délégué fédéral : En absence de désignation d'un délégué fédéral par le BE, c'est le président du jury qui est le délégué fédéral. Le BE souhaite néanmoins que sur les grandes épreuves, du type du championnat de France Espoirs, les Départements lui fasse des propositions pour désigner des délégués fédéraux. Dès la publication du calendrier 2006, F. Pascal et H. Bacchini proposeront les épreuves nécessitant un délégué fédéral.

Bureau Exécutif du 15 et 16 septembre 2005

Décision 1 : Pratiques Compétitives

Championnat de France VRC 2006 Classe 1 M à la SN de la petite mer et de l'AP St Elme

Le BE constate que le responsable VRC, Roland DESFORGES a donné une appréciation favorable pour ces organisations qui remplissent les conditions, mais sur la base d'un cahier des charges antérieur.

Le BE approuve en conséquence, l'organisation de ce championnat de France en 2006 à la SN de la petite mer, mais sous condition suspensive que, par retour, le club renvoie signé et paraphé les dispositions du nouveau cahier des charges pour l'organisation des championnats de France, qui s'appliquent à la VRC

Décision 2 : Championnat de France VRC 2006 Classe M au CVSQ

Le BE constate que le responsable VRC, Roland DESFORGES a donné une appréciation favorable pour ces organisations qui remplissent les conditions mais sur la base d'un cahier des charges antérieur.

Le BE approuve en conséquence, l'organisation de ce championnat de France en 2006 au CVSQ mais sous condition suspensive que, par retour, le club renvoie signé et paraphé les dispositions du nouveau cahier des charges pour l'organisation des championnats de France, qui s'appliquent à la VRC

Décision 3 : Administration

Approbation du relevé de décision BE du 21 Juillet 2005

Modifications à apporter : point 1-1-A-2 : remplacer " Catamaran par Windsurf "

Point 9-1 affiliations : remplacer " voile à l'école

par école de voile " en ce qui concerne l'activité pour laquelle le Bonifacio windsurf est affilié.

Ces modifications apportées, le BE approuve à l'Unanimité le relevé de décisions du 21/07/2005.

Décision 4 : Choix du nouvel assureur

Suite à l'étude des offres par la commission " Consultation " composée de Michel Masson SG Ligue Nord Pas de Calais, Claude Dayon membre du CA FFVoile et Jean Claude MERIC SG FFVoile, il a été proposé de reconduire pour l'ensemble de l'assurance dommage RC, défense pénale et recours et protection juridique, les MMA pour une année et de renégocier avec Générali, Macifilia et MMA au printemps 2006 pour désigner notre assureur 2007 et ce avant le 1er Juillet 2006 (préavis de résiliation de 6 mois).

Compte tenu des éléments exposés le BE décide à l'Unanimité de reconduire le contrat des MMA pour un an, avec les nouveaux tarifs à inclure dans la Licence 2006 et de poursuivre la négociation avec compagnies préconisées par la commission de consultation dans les conditions proposées par la commission.

Décision 5 : Prix des licences 2006 :

Compte tenu de l'incidence du montant de l'assurance et le vote du CA demandant à prendre en compte l'inflation (1,9%), le bureau fixe le prix des licences comme suit :

Licence Club FFVoile Adulte : 44 € dont part assurance 7.35 €

Licence Club FFVoile Jeune : 22 € dont part assurance 2.63 €

Licence Enseignement FFVoile : 9, 46 € (PVR) dont part assurance 0.94 €

Licence Temporaire FFVoile 1 jour : 8,50 € dont part assurance 3.28 €

Licence Temporaire FFVoile 4 jours 21 € dont part assurance 3.28 €

Approbation à l'Unanimité.

Décision 6 : Nomination de Pierre Lemaire au sein du Comité de Pilotage de la Vie Fédérale

Approbation à l'Unanimité

Décision 7 : Financement du Guide du Dirigeant

10 K€ seront apportés par la Commission Formation en 2005. Charge à elle d'en assurer la répartition entre Convention d'Objectif et Fonds propres FFVoile. L'objectif, si la totalité n'est pas consommée est de pouvoir retrouver la somme en report sur 2006 auquel s'ajoutera le montant pour l'édition du guide.

Approbation à l'Unanimité.

Décision 8 : Textes statutaires à valider

• Ligue de la Réunion : Conforme

• CDV Hérault : Conforme

• CDV Savoie : Conforme

Approbation à l'Unanimité

Décision 9 : Commission des directeurs de course

Nomination de C. PEYRAS en lieu et place de G. VAVASSEUR - Y. ROUSSE (suite au CA du 8/07/2005) et de JB MOTHES MASSE.

Décision 10 : Règlement des directeurs de courses

Le Bureau Exécutif adopte la création de ce règlement.

Décision 11 : Cahier des Charges des épreuves et procédure d'application validé

Le Bureau Exécutif n'ayant pas fait de remarque sur ce cahier des charges présenté lors du Bureau Exécutif du 21/07/2005, le cahier des charges est adopté.